

examinée par le comité, et nous sommes dans l'impossibilité de demander l'avis de beaucoup de personnes qui s'occupent de transport ou qui y sont intéressées: utilisateurs et fournisseurs de transports, et tous ceux qui ont un intérêt vital au transport.

Je pense qu'il aurait beaucoup mieux valu s'occuper de la question dans sa totalité, puis rédiger les diverses mesures telle la loi sur les ports. On a dit qu'il fallait aller de l'avant avec la loi sur les ports. Il faudrait également, à notre avis, s'occuper de modifier la loi nationale sur les transports avant de passer à ce bill parce qu'elle comporte la définition, les grandes orientations et le cadre juridique d'un réseau global des transports à l'échelle nationale. Nous estimons que la loi nationale sur les transports doit faire l'objet d'un grand débat, parce qu'à l'échelle régionale il y a des divergences d'opinions à ce sujet, parce qu'il y a diverses anomalies tarifaires, et que la sécurité des transports de marchandises n'est qu'un des éléments du problème. Nous estimons donc qu'il aurait mieux valu procéder dans l'ordre, comme je viens de le dire, plutôt que de la façon dont nous le faisons en ce moment.

Je sais que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) n'est pas maître de cette décision, qu'il a simplement présenté le bill au nom de son collègue, et je ne lui en tiens pas rigueur. Pourtant le côté gouvernemental devrait comprendre que nous n'avons pas su nous occuper rationnellement des problèmes de transport au Canada. Il y a un grave problème dans le transport des céréales, il y a de graves problèmes de sécurité aérienne et il nous faudrait donc, à mon avis, une politique des transports claire et nette et bien articulée. Nous avons un comité permanent, et il serait possible d'assurer une mise en œuvre bien meilleure des moyens dont dispose le Parlement pour l'étude de ces questions importantes.

J'ai dit au début que nous sommes d'accord sur le principe du bill et sur ses objectifs. Mais nous tenons à ce que ces objectifs soient atteints avec un minimum de frais ou de contraintes, et un minimum d'entraves à l'activité des transporteurs et des utilisateurs. Tous les intéressés doivent reconnaître—parce qu'il s'agit à notre avis d'une mesure très importante—que le bill est en réalité une extension du Code criminel, et non seulement une mesure législative concernant les transports. Le ministre a signalé qu'il s'agit d'une mesure habilitante, mais je crois, bien que je ne sois pas juriste, qu'elle tend à limiter ces aspects habilitants. Le bill a bien des répercussions et son règlement d'application aura une portée critique. Il importe donc que ce règlement soit raisonnable, qu'il soit bien fondé et bien compris et que l'on envisage attentivement la portée de son application.

Le ministre a fait remarquer l'importance des aspects internationaux du bill. Cela est certes vrai, mais il ne faut pas oublier que pour l'instant, et sans doute pour encore quelque temps dans l'avenir, les États-Unis sont notre principal partenaire commercial.

Travaux de la Chambre

● (1600)

Avant d'adopter une série de règlements, nous devrions consulter sérieusement le secteur industriel et les provinces. Cette mesure ne pourra être efficace que dans la mesure où les règlements le seront. Les provinces, en établissant les règlements, ont un rôle très important à jouer puisque ce sont elles qui ont sans conteste le pouvoir constitutionnel de faire appliquer cette mesure.

J'en viens donc à la question du code du transport des marchandises dangereuses, mais avant d'en parler, puis-je dire qu'il est 4 heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant de passer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, je crois qu'il a été convenu hier que nous adopterions aujourd'hui sans débat la motion portant sur le renvoi du document intitulé: «La gestion des déchets nucléaires du Canada» au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Si je ne me trompe pas, et si la Chambre est d'accord pour s'en tenir à ce qui a été convenu, nous pourrions le faire maintenant.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne ce rappel au Règlement, il en a bien été convenu ainsi et nous sommes d'accord.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais signaler qu'au début de la séance, on a dit que le gouvernement nous remettrait peut-être aujourd'hui le bill concernant les approvisionnements de pétrole et d'énergie, si je me rappelle bien ce qu'a dit le ministre, et si c'est là la description qui convient. Le gouvernement devait s'efforcer de faire remettre ce projet de loi à la Chambre, de le lui présenter et de le distribuer aux députés pour qu'ils l'examinent.

Pendant que le secrétaire parlementaire nous parlera du renvoi du document dont vient de parler le député de Winnipeg-Nord-Centre, il pourrait peut-être nous dire en même temps si le gouvernement compte nous présenter ou non ce projet de loi maintenant. Je le répète, nous sommes disposés à modifier l'ordre de présentation des projets de loi, au besoin. Nous avons même l'impression que nous pourrions étudier ce bill cet après-midi. Le secrétaire parlementaire peut-il nous le préciser?

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler qu'un accord a été conclu hier concernant la motion visant à renvoyer le document intitulé: «La gestion des déchets nucléaires du Canada» au comité approprié. Il ne se pose donc pas de problème.

Concernant la demande du député de Grenville-Carleton, je crois comprendre qu'il s'attendait à ce que le bill soit présenté aujourd'hui avec le consentement de la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Oui.